



Brexit : rien ne va plus au Royaume-Uni !

Par Nathanaël Uhl,
chercheur associé à l'association culturelle Joseph-Jacquemotte

Janvier 2019

11.300 signes

C'est un vent de panique qui agite le Royaume-Uni en ce début d'année 2019. Dans la perspective d'absence d'accord sur la sortie de l'Union européenne, le gouvernement provisionne deux milliards de livres (2,2 milliards d'euros) supplémentaires pour préparer le Brexit. Fin décembre, le ministère de la santé a ordonné aux compagnies pharmaceutiques d'avoir six semaines de stocks de plus qu'en temps normal.

A cent jours de l'entrée en vigueur du Brexit, la Grande-Bretagne envisage très sérieusement une pénurie de médicaments¹. Pour anticiper le pire, l'Etat britannique met en réserve 3.500 soldats, prêts à intervenir. Il va aussi embaucher 3.000 douaniers et personnels administratifs pour aider à l'examen des déclarations des entreprises. Enfin, le commerce de détail ne cesse de se détériorer, alors que les traditionnelles ventes du Boxing Day (surlendemain de Noël) ont connu une baisse de 3,1% par rapport à l'année dernière

¹ [Face au risque d'un Brexit sans accord, les entreprises britanniques font des stocks](#), in *Le Monde*, publié le 20 décembre 2018, consulté le 21 décembre 2018

Transition

Le Royaume-Uni doit sortir de l'Union européenne (UE) le 29 mars 2019 à 23 heures, heure de Londres. Et si le gouvernement de Londres anticipe que cette sortie se fera sans accord, il en existe pourtant un. Il a été conclu à la mi-novembre 2018 et a été ratifié dimanche 25 novembre à Bruxelles par les 27 Etats membres de l'Union européenne.

Connu sous le nom de « traité de retrait », ce document de 585 pages a pour vocation de régir la période de transition qui doit durer jusqu'à fin décembre 2020 ainsi que les termes du divorce. Il comprend quatre volets majeurs : le maintien de la contribution britannique au budget de l'Union jusqu'à la fin de la période de transition, un « filet de sécurité » sur l'Irlande du Nord, un accord sur la pêche en mer ainsi que le statut des expatriés.

La période de transition, prévue jusqu'au 31 décembre 2020, pourra être renouvelée une fois, par commun accord et pour une durée d'un ou deux ans. Durant ces 21 mois (minimum), les Britanniques devront appliquer l'ensemble des règles de l'Union européenne sans en bénéficier. De la même manière, ils continueront à contribuer au budget de l'Union. Mais ils n'auront pas la possibilité de siéger dans les institutions communes ou de participer aux décisions.

Accord à venir sur les relations économiques

Le Royaume-Uni finit donc d'acquitter sa participation au budget pluriannuel 2014-2020 de l'Union – participation dont Londres estime le montant autour de 40 à 45 milliards d'euros. En échange, et jusqu'à la conclusion de l'exercice, la Grande-Bretagne bénéficiera toujours des fonds structurels européens ainsi que des aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce compromis a pour but de garantir les conditions de la négociation en vue d'un accord à venir sur les relations notamment économiques, entre l'UE et le Royaume-Uni.

Longtemps une pierre d'achoppement² dans les discussions préliminaires entre Bruxelles et Londres, le statut de l'Irlande du Nord a fait l'objet d'un accord de dernière minute. Alors que

² [Brexite : le conseil européen gèle les négociations et lance un ultimatum sur la question irlandaise](#), in Grey Britain, publié le 9 mars 2018, consulté le 29 novembre 2018.

la République d'Irlande menaçait d'utiliser son veto, le Royaume-Uni a accepté la création d'un « filet de sécurité », ou « *backstop* », lequel permettra d'éviter le retour de la frontière physique, abolie en 1998 au terme des accords de Pâques, entre les six comtés de l'Ulster qui constituent la province britannique d'Irlande du nord et la République d'Irlande. L'Irlande du nord disposera donc d'un statut spécifique en s'alignant sur un nombre limité de règles du marché unique. Seule une décision commune pourra mettre fin à ce filet de sécurité.

Désormais, Londres et Bruxelles vont s'atteler à définir les termes permettant la création d'un « *territoire douanier unique* » (donc pas une union douanière), qui pourra regrouper l'UE et le Royaume-Uni dans un espace sans quota ni droits de douane pour les produits agricoles et industriels. La question des services financiers, donc de la City, fait encore l'objet d'un traitement particulier.

Concernant le dossier ultrasensible de la pêche en mer, il a été décidé que les Européens auront toujours accès aux eaux territoriales du Royaume-Uni. Les professionnels britanniques devront, en échange, se soumettre aux quotas de pêches européens durant la période de transition.

Enfin, l'accord a tenu à rassurer les expatriés des deux parties sur leur avenir. Les 3,2 millions d'Européens résidant au Royaume-Uni, tout comme les 1,2 millions de Britanniques installés en Europe, pourront continuer, s'ils résident dans leur pays d'accueil depuis 5 ans ou plus, d'étudier, travailler, percevoir les allocations et faire venir leur famille, sans aucun changement.

Pour vérifier que le « traité de retrait » est bien respecté, un Comité paritaire sera créé. Il a pour vocation de trancher les éventuelles divergences d'interprétations de l'accord. Il pourra être saisi en cas de litige. Si le désaccord persiste, il pourra lui-même saisir un panel d'arbitrage dont la décision sera contraignante. Si le désaccord repose sur l'interprétation du droit de l'UE, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sera compétente.

Introuvable majorité à la Chambre des communes

Theresa May, la première ministre du Royaume-Uni, a présenté cet accord à ses concitoyens comme étant le seul possible. Il a pourtant déjà causé la démission de plusieurs de ses ministres dès que les grandes lignes en ont été connues.

Et si la leader du parti conservateur a résisté à ses opposants en interne, elle a dû reporter le vote du projet de traité à la Chambre des Communes. Prévu le 10 décembre, il doit se tenir avant le 21 janvier 2019. Le report s'explique par l'incapacité de la première ministre à trouver une majorité en faveur de « son » texte à la Chambre, où siègent 650 élus.

Ce petit arrangement avec le calendrier parlementaire a servi de prétexte à un vote de défiance au sein du parti Tory. Le 12 décembre, Theresa May l'a remporté mais sa situation générale ne s'en est pas trouvée améliorée. A l'issue du scrutin interne au groupe parlementaire conservateur, elle ne dispose que du soutien de 220 des 317 membres du parlement élus sous cette étiquette. Ses opposants sont, essentiellement, des Brexiteurs (partisans de la sortie de l'Union européenne) durs, pour lesquels l'accord de retrait est « inacceptable » en l'état. Ils n'ont qu'à chercher dans les discours de la première ministre pour rappeler que « *pas d'accord du tout vaut mieux qu'un mauvais accord* ».

Les plus résolus des adversaires de Theresa May pourraient être donc tentés de torpiller l'accord lors du vote, qui doit se tenir avant le 21 janvier prochain. Des sources anonymes évoquent même une « *option nucléaire* » à savoir leur soutien à une motion de défiance déposée par l'opposition de Sa Majesté, le parti travailliste³.

« *Un accord plus nocif que Jeremy Corbyn au pouvoir* »

Dans l'attente, le Democratic Unionist Party (DUP, parti démocratique unioniste nord-irlandais, favorable au rattachement au Royaume-Uni) et ses dix parlementaires sont vent debout contre le projet de « traité de retrait ». Le « backstop » concernant les six comtés de l'Ulster motive cette opposition radicale. Selon le DUP, il ouvre la porte à un statut dérogatoire qui rapprocherait l'Irlande du Nord de la République d'Irlande et l'éloignerait de Londres. Une situation inacceptable pour ce parti ultra unioniste qui est un farouche opposant aux accords du Vendredi Saint de 1998 qui ont mis fin à trente ans de guerre civile dans la

³ [Tory Party : Theresa May s'offre un prévisible répit en interne](#), in *Grey Britain*, publié le 12 décembre 2018, consulté le 22 décembre

partie septentrionale de l'île⁴. La leader unioniste Arlene Foster déclare, provocatrice, que le projet de Brexit soutenu par Theresa May est « *plus nocif que Jeremy Corbyn au pouvoir* ».

Du côté de l'opposition, il n'y a personne pour soutenir le « traité de retrait ». Les partis europhiles, comme les Liberal-Democrats, les nationalistes gallois du Plaid Cymru et le Green Party, restent favorables au maintien dans l'Union européenne et appellent à un second référendum. Le Scottish National Party et sa leader Nicola Sturgeon s'opposent à un accord qui officialiserait la sortie de l'UE, alors que les Ecossais ont voté, très majoritairement (24 points d'écart), en faveur du maintien⁵.

Le Labour party est, dans son ensemble, opposé à l'accord mais les voix à sa tête sont dissonantes. Leader du parti, Jeremy Corbyn estime qu'il faut respecter le vote des électeurs et que, par conséquent, le Brexit est « *inévitabile* ». Pour autant, le texte présenté par Theresa May s'avère, à ses yeux, inacceptable car mettant en danger les droits des salariés du Royaume-Uni. Keir Starmer, shadow secretary en charge du Brexit, relève pour sa part que ce processus peut encore et doit être stoppé. D'autres parlementaires travaillistes tels Chuka Ummuna, plutôt classés à la droite du Labour, ont réitéré leur demande d'un second référendum pour trancher une bonne fois pour toutes.

Si des élus Labour pouvaient douter et se poser la question de voter un accord si maigre, notamment à l'aile droite du parti, l'ancien premier ministre et farouche opposant au Brexit Tony Blair est intervenu lors d'une conférence de presse pour dénoncer la « capitulation » de Theresa May : « *Personne ne peut travestir la nature de l'accord que la Première ministre a accepté, si les informations sont vérifiées. Cet accord n'est pas un compromis, c'est une capitulation. L'accord de retrait nous maintiendrait liés à la politique commerciale de l'UE jusqu'à ce qu'un "consentement conjoint" soit formulé. En d'autres termes, l'UE a un droit de véto.* »⁶

⁴ [Irlande du Nord : les accords du Vendredi Saint ont vingt ans](#), in *Grey Britain*, publié le 10 avril 2018, consulté le 15 décembre 2018.

⁵ [Après le Brexit, l'Ecosse fait monter la pression pour rester membre de l'Union européenne](#), in *Grey Britain*, publié le 27 juin 2016, consulté le 3 décembre 2018.

⁶ [\[Brexit\] Dernière ligne droite pour Theresa May](#), in *Grey Britain*, publié le 14 novembre 2018, consulté le 29 novembre 2018

Malgré ces quelques discordances dans le camp travailliste, Theresa May est parvenue à mettre tout le monde d'accord contre elle...